

Zoom sur

Maintenance

Mieux anticiper



Lorsqu'une installation tombe en panne, l'activité d'une entreprise peut être fortement perturbée. C'est sur les équipes de maintenance que pèse la responsabilité de maintenir en état et de réparer les équipements de travail. Cette fonction, peu visible mais pourtant essentielle, surexpose les salariés aux risques professionnels. Néanmoins, une meilleure organisation permet de réduire la sinistralité liée aux opérations de maintenance.

❖ [Lire la suite](#)



Audiovisuel

"Des situations de maintenance"



Publication

"Maintenance : des activités à risques"



Publication

"Maintenance. Prévention des risques professionnels"



Site web

"Association française des ingénieurs et responsables de maintenance (Afim)"

Actualités

Risque chimique

Solvants et grossesse : attention danger



L'exposition professionnelle régulière des femmes enceintes aux solvants multiplie par 2,5 le risque de malformations congénitales chez les enfants à naître. C'est ce que révèle une récente étude menée par une équipe de l'Inserm. Les métiers exposés sont principalement ceux du secteur de la santé, de l'entretien, de la coiffure/esthétique et les

travailleuses de laboratoire.

❖ [Le communiqué de l'Inserm \(PDF\)](#)

❖ [Le dossier Solvants de l'INRS](#)

Formation

Création du Réseau francophone de formation en santé au travail

Veiller à ce que chaque cadre dispose d'une formation minimale à la santé au travail ; telle est l'ambition du Réseau francophone de formation en santé au travail (RFFST) dont le ministre chargé du travail, Xavier Darcos, vient d'annoncer la création. Le réseau coordonné par le Cnam fédérera de nombreux acteurs (INRS, InVS, Afsset...) et sera chargé d'élaborer les outils pédagogiques qui permettront de mieux intégrer la dimension "santé au travail" dans les cursus de formation initiale et continue des managers et des ingénieurs.

❖ [Le discours de Xavier Darcos du 16 septembre 2009](#)

Risques psychosociaux

Prévenir les suicides au travail

L'actualité récente a été tragiquement marquée par une succession de cas de suicides mis en lien avec le travail. Comment prévenir ces actes extrêmes ? Comment réagir en cas de passage à l'acte ? Un dossier de l'INRS de juillet 2007 apporte des réponses à ces questions plus que jamais cruciales.

❖ [Le dossier Suicide en lien avec le travail](#)

Bruit

3 caulettes pour évaluer l'exposition sonore

L'INRS propose 3 outils téléchargeables pour faciliter l'évaluation

En Question

Le vaccin contre la grippe saisonnière protège-t-il contre la grippe A ?

Non ! Le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas contre le nouveau virus de la grippe A/H1N1 à l'origine de la pandémie actuelle. Pour les personnes qui veulent être protégées contre ces deux maladies, il est donc nécessaire de se faire vacciner contre la grippe saisonnière et contre la grippe A. Selon les recommandations actuelles, pour une meilleure efficacité, un intervalle minimal de 3 semaines doit être respecté entre l'administration du vaccin saisonnier et l'administration de la première dose de vaccin pandémique contre le virus A/H1N1.

[Le site d'information du gouvernement](#)

Vient de paraître



Publication

Les extincteurs d'incendie

Cette nouvelle brochure décrit les différents types d'extincteurs et présente les exigences réglementaires relatives à ces appareils. Elle fournit également des informations détaillées sur leur entretien et leur vérification.

❖ [La présentation de la brochure](#)

de l'exposition au bruit. Présentés sous forme de calculettes, ils permettent d'évaluer la protection réelle des protecteurs individuels contre le bruit (PICB), d'estimer l'exposition quotidienne à partir de plusieurs phases d'exposition et de réaliser les calculs définis par la nouvelle norme sur la détermination de l'exposition au bruit au poste de travail.

❖ [La présentation des 3 calculettes](#)

Juridique

Déclaration AT/MP

Un décret du 29 juillet 2009 modifie les délais d'instruction des déclarations d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Il change également les modalités d'information de l'employeur et de la victime. Ce texte vise à clarifier les règles de procédure afin de limiter le nombre de recours déposés par les entreprises.

❖ [Le décret du 29 juillet 2009 \(PDF\)](#)

Classification et étiquetage des produits chimiques

Un règlement européen du 10 août 2009 modifie le règlement n° 1272/2008 relatif à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques dit règlement CLP. Il modifie la liste des classifications et des étiquetages harmonisés des substances dangereuses figurant à l'annexe VI du règlement CLP.

❖ [Le règlement européen du 10 août 2009 \(PDF\)](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



www.net-entreprises.fr

Ce site de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés permet notamment aux entreprises d'effectuer leurs déclarations d'accident du travail (DAT) en ligne.



www.declaration-synapse.fr

Cet outil conjoint de l'INRS et des centres antipoison et de toxicovigilance français (CAPTV) permet aux fabricants, importateurs ou vendeurs de produits chimiques d'effectuer en ligne, de façon unique et sécurisée, leurs déclarations de produits.

Affiches

Travail et cannabis

L'INRS vient d'éditer une nouvelle série d'affiches destinées à sensibiliser les salariés sur les risques professionnels liés à la consommation de cannabis.

❖ [La présentation des affiches](#)

Formation

Parution du catalogue INRS 2010

L'édition 2010 du catalogue de formation de l'INRS vient de paraître. Elle propose de nombreuses nouveautés, axées notamment sur la prévention des risques psychosociaux et des risques liés à l'activité physique.

❖ [La présentation du catalogue](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

7 au 9 octobre - Paris

Congrès du Réseau des préventeurs et ergonomes des collectivités territoriales (ResPECT) *Les risques psychosociaux ; des risques comme les autres ?*

22 et 23 octobre - Paris

Colloque *Alcool addiction et travail*

2 au 7 novembre — Paris

Batimat : Salon international de la construction

18 au 20 novembre — Paris

Colloque INRS *Prévenons les cancers professionnels*

[Consulter l'agenda complet](#)



Maintenance

Mieux anticiper

Lorsqu'une installation tombe en panne, l'activité d'une entreprise peut être fortement perturbée. C'est sur les équipes de maintenance que pèse la responsabilité de maintenir en état et de réparer les équipements de travail. Cette fonction, peu visible mais pourtant essentielle, surexpose les salariés aux risques professionnels. Néanmoins, une meilleure organisation permet de réduire la sinistralité liée aux opérations de maintenance.

Dans l'entreprise, les spécialistes de la maintenance sont investis d'une mission essentielle : assurer que les équipements de production demeurent fonctionnels et sûrs. De l'opération de réglage au remplacement de consommables, du dépannage d'urgence aux arrêts programmés d'unités, les travaux de maintenance couvrent des situations très diverses. Ils mobilisent des compétences aussi nombreuses qu'il existe de type d'équipements de travail. Les métiers de la maintenance partagent cependant un regrettable point commun : la surexposition aux risques d'accidents et de maladies professionnelles. Une [étude de l'INRS](#) montre notamment que, chez les opérateurs de maintenance, la fréquence et la gravité des accidents seraient plus du double de celles observées chez les autres salariés.

Une activité à risques

Cette sur-sinistralité tient pour partie à la nature même des activités de maintenance. Pour traiter un problème, les salariés doivent aller au plus près des zones dangereuses. Ils peuvent être amenés à intervenir sur des machines alimentées en énergie, à ouvrir des circuits, à rompre des confinements. Les protections prévues pour les utilisateurs habituels peuvent devenir inopérantes. Les techniciens de maintenance sont donc surexposés à l'ensemble des risques liés aux équipements : bruit, vibration, température, produits chimiques, coupures, écrasement... Par ailleurs, la sécurité des personnes chargées de la maintenance est souvent négligée lors de la conception et de l'implantation des machines. Il n'est pas rare que les espaces d'évolution nécessaires pour la maintenance soient "oubliés".

Lorsque les zones d'intervention sont peu accessibles, les salariés doivent travailler dans des positions inconfortables (à genoux, courbé, ou les bras en l'air...). Ces contraintes posturales, auxquelles s'ajoutent de nombreuses manutentions manuelles, favorisent la survenue de troubles musculosquelettiques (TMS).

Contraintes temporelles

Les salariés affectés aux travaux de maintenance sont souvent amenés à travailler en coactivité avec les équipes de production. Les opérations de maintenance impliquent généralement de ralentir ou d'interrompre momentanément le processus de production. Pour respecter les impératifs de productivité, les techniciens se trouvent dans l'obligation de travailler dans des délais très courts. Les contraintes temporelles peuvent influencer sur la qualité de la préparation et donc sur la sécurité des interventions. La pression imposée par les équipes de production peut inciter les techniciens à effectuer des opérations qui sortent de leur champ de compétence et les pousser à prendre des risques mal maîtrisés. Faute de pouvoir prendre le temps, les techniciens doivent parfois se contenter de dépanner les équipements. Les réparations temporaires permettent de relancer rapidement les machines mais elles peuvent présenter des risques importants, pour les utilisateurs comme pour les salariés amenés à intervenir plus tard sur ces mêmes équipements. Les pressions qui s'exercent sur les équipes de maintenance peuvent être encore plus fortes lorsque les travaux sont effectués par des entreprises extérieures.

Savoir anticiper

La prévention des risques liés à la maintenance doit être une préoccupation forte lors de l'acquisition d'un nouvel équipement. Pour cela, il est souhaitable d'associer les équipes de maintenance depuis la rédaction du cahier des charges soumis aux concepteurs jusqu'à l'installation de l'équipement. Ces salariés doivent également être formés à intervenir et disposer des informations techniques nécessaires à leur activité (notices, liste des pièces d'usure...). Avant toute opération de maintenance, même dans les cas les plus urgents, il faut savoir prendre le temps de préparer l'intervention : quels sont les risques liés à l'équipement et à l'environnement ? De quels outils et de quelles pièces aura-t-on besoin ? Quels sont les aléas possibles ? Apporter des réponses à ces questions permet de réduire les zones d'incertitude et de mettre en place une organisation et des moyens appropriés. Il est conseillé de tenir un historique des travaux effectués, de garder des traces des conditions d'intervention, des difficultés rencontrées et des solutions mises en œuvre pour les résoudre. Ces informations doivent être facilement accessibles pour les chefs d'équipe, et surtout pour les techniciens susceptibles d'intervenir sur les équipements concernés. Enfin, il est recommandé de privilégier les opérations préventives. L'entretien régulier et planifié des équipements réduit les risques de panne et les interventions d'urgence, toujours plus dangereuses. La maintenance préventive est également plus facile à intégrer dans les plannings d'activité de l'entreprise, ce qui contribue à limiter les tensions potentielles avec les équipes de production.



Audiovisuel

"Des situations de maintenance"



Publication

"Maintenance : des activités à risques"



Publication

"Maintenance. Prévention des risques professionnels"



Site web

"Association française des ingénieurs et responsables de maintenance (Afim)"

www.inrs.fr

La Lettre d'information est éditée par le département *Produits d'information* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Jacques GOZZO. Routage : logiciel SYMPA. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 30 rue Olivier Noyer - 75014 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)